

*Les subsides*

C'est ce que disait un article de l'*Observer* de Sarnia il y a près de 14 ans.

**M. Benjamin:** Qui était l'auteur de votre citation précédente?

**M. Cullen:** Je sais que ceux qui me posent la question voudront en obtenir une copie. S'ils consultent le *hansard* du 23 octobre 1969, ils constateront que ces propos émanaient du député de Sarnia de l'époque.

Les députés d'en face reprochent souvent au gouvernement le fait que les ministères ne soit pas obligés de rendre compte de leurs prévisions de dépenses. Je les invite, s'ils veulent en prendre le temps, à examiner les prévisions de dépenses dont sont actuellement saisis les divers comités. Ils constateront que les membres des comités posent très peu de questions à ce sujet. Leurs seules questions portent sur des problèmes qui leur semblent dignes d'intérêt tel ou tel jour. Peu leur importe qu'un ministre ait prévu dix années-personnes de plus dans ses services ou de savoir pourquoi tant de cadres ont été ajoutés ou supprimés. Personne ne demande pourquoi le budget d'un ministère a augmenté de 100 ou 200 millions de dollars. Habituellement, on pose une question politique. Je ne critique pas, mais j'ai parfois l'impression que les députés qui déclarent que le gouvernement n'a aucune responsabilité sociale sont un peu hypocrites. Les prévisions budgétaires sont actuellement à l'étude par divers comités, et le président du Conseil du Trésor (M. Gray) ainsi que le Conseil du Trésor lui-même leur donnent tous les renseignements nécessaires. Il nous est donc loisible de faire une étude approfondie des comptes publics, mais nous n'en profitons pas dans de trop nombreux cas. Voilà un domaine où l'opposition pense que son rôle est secondaire, car elle ne présente pas de mesures législatives qui exigeraient un peu de réflexion de sa part; autrement dit, elle n'utilise pas les comités comme ils devraient l'être.

● (1620)

Notre comité spécial a eu l'occasion de se rendre à Westminster. J'ai été favorablement impressionné par le principe des intermédiaires. Les leaders à la Chambre ne travaillent pas ensemble, ils prennent la parole à la Chambre et participent aux débats. Les intermédiaires habituels consistent en un fonctionnaire, le leader du gouvernement à la Chambre, le whip ou quiconque mène l'affaire et propose le programme de la semaine. Ces personnes interposées discutent du programme avec l'opposition. Par exemple, l'opposition dit: «Nous n'aimons pas ce projet de loi, remettez-le à un autre jour». C'est dans cette ambiance que se tiennent les négociations. Je me demande souvent comment les leaders parlementaires du gouvernement et de l'opposition peuvent engager un débat, puis se réunir immédiatement après pour essayer de régler un problème à leur satisfaction mutuelle. D'après moi, l'atmosphère est empoisonnée et ne se prête guère à la recherche de moyens pour s'entendre et faire avancer les travaux de la Chambre. C'est pour cela que le concept britannique des personnes interposées me plaît.

**M. Benjamin:** Vous plaisantez.

**M. Cullen:** Je suis heureux que nous ayons ce débat aujourd'hui. Le député de Nepean-Carleton a dit que probablement très peu de gens le suivraient ou même s'y intéresseraient. Il reste que certains d'entre nous éprouvent beaucoup de respect pour la Chambre des communes, et il importe que nous lisions quelques-uns des rapports publiés par notre propre comité. Nous sommes tenus d'essayer de rendre notre rôle plus efficace et de faire de la Chambre un instrument mieux adapté aux députés qui nous succéderont. Si la motion que le chef de l'opposition a présentée ne propose rien de plus ou ne permet d'accomplir rien de plus, et si nous avons déjà fait ce qu'elle demande, nous avons assumé nos obligations.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) qui est ici depuis aussi longtemps que moi. J'attends impatiemment le 22 juin. Ne croit-il pas que lorsque le leader à la Chambre de l'opposition se donne la peine d'écrire au leader du gouvernement à la Chambre pour lui proposer un moyen d'étudier un projet de loi d'une façon beaucoup plus expéditive—ou d'en étudier certaines parties plus rapidement—il mérite qu'on lui réponde et qu'on en discute, ne serait-ce que par simple courtoisie? Si le député est d'accord, pourrait-il nous promettre qu'il va en parler à son leader du gouvernement à la Chambre? Je parle surtout du projet de loi C-155 concernant le tarif statutaire du grain.

**M. Cullen:** Je rappelle au député que je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que lui. Il a peut-être oublié que j'ai été défait en 1979; il manque donc neuf mois à ma période de gestation.

Je croyais au début que le député avait un bon point. Mais il a fait ensuite une certaine réserve en disant «Si nous sommes prêts à faire adopter des parties du projet de loi.» Je crois que le leader à la Chambre doit s'occuper du projet de loi dans son ensemble. Lorsque les cloches se sont mises à sonner lors de l'étude du projet de loi sur l'énergie, les leaders à la Chambre se sont rencontrés pour que cette mesure fort controversée soit scindée en plusieurs parties qui ont été adoptées avant la fin de l'année.

Nous sommes loin d'en avoir terminé avec le tarif du Corbeau. Il se peut que le leader du gouvernement à la Chambre étudie la question. Comme je n'ai même pas le traitement d'un secrétaire parlementaire, je ne voudrais pas empiéter sur le travail d'un ministre, mais je tiens notre leader à la Chambre en si haute estime que j'espère que le député aura sa réponse très bientôt.

**M. Benjamin:** C'est ce qu'il a dit.

**M. Albert Cooper (Peace River):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat aujourd'hui car je m'intéresse de très près à l'objet de la discussion, et de prendre la parole à la suite du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) dont j'ai pu apprécier les talents au comité spécial du Règlement et de la procédure, et qui a prononcé aujourd'hui encore des paroles fort intéressantes.

J'allais relever les propos du député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) mais je pense que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) l'a fort bien fait et c'est pourquoi je m'en abstiendrai.